

Contribution à l'hectare de bois pour le  
financement des dégâts agricoles du sanglier  
et validation annuelle du carnet Grand Gibier

Campagne de chasse 2020/2021

**Procédure de calcul**

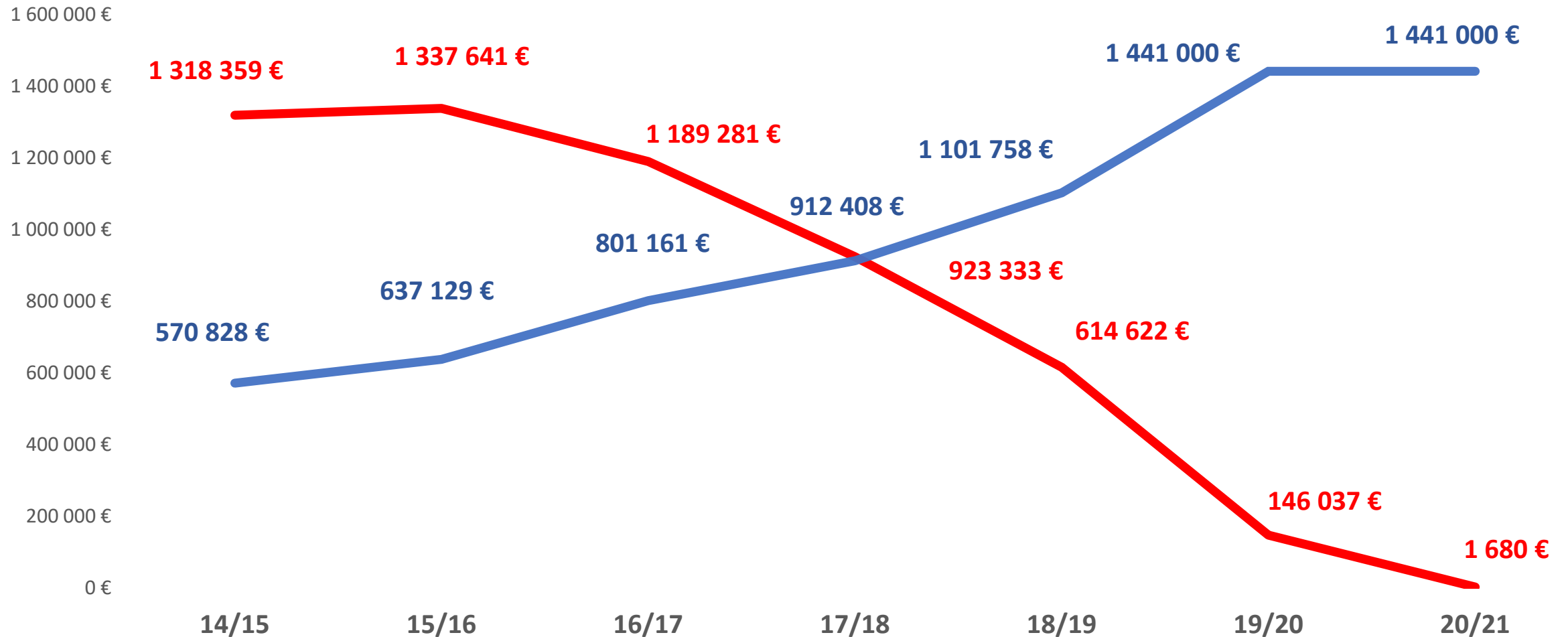
## Les éléments clef:

---

- Une augmentation considérable des dégâts agricoles du sanglier
- Une augmentation importante du tableau de chasse sanglier
- Une baisse régulière du nombre de chasseurs



# Évolution des dépenses et de la réserve financière dégâts de grand gibier



# Principes généraux



Une contribution modulable par unité de gestion sanglier (celles inscrites au SDGC en cours).  
Nombre d'UG: 35



Période de référence: année civile précédent la campagne cynégétique des appels de cotisations (Ex: année civile 2019 pour la campagne cynégétique 2020/2021).



Adhérents territoriaux concernés: bénéficiaires d'un plan de chasse cervidés (au moins une attribution de chevreuil, de cerf ou de daim).

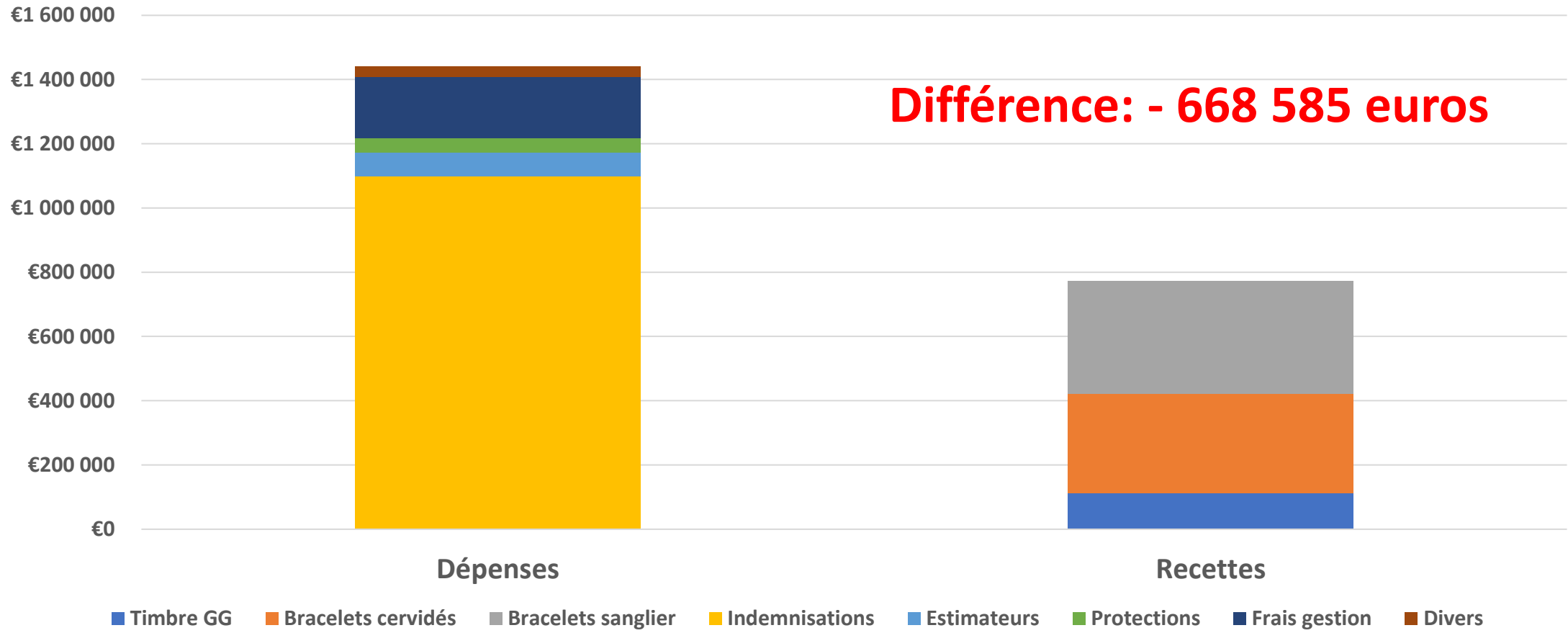


Contribution hectare plafonnée avec un mini à 2 euros par hectare de bois et un maxi à 12 euros par hectare de bois

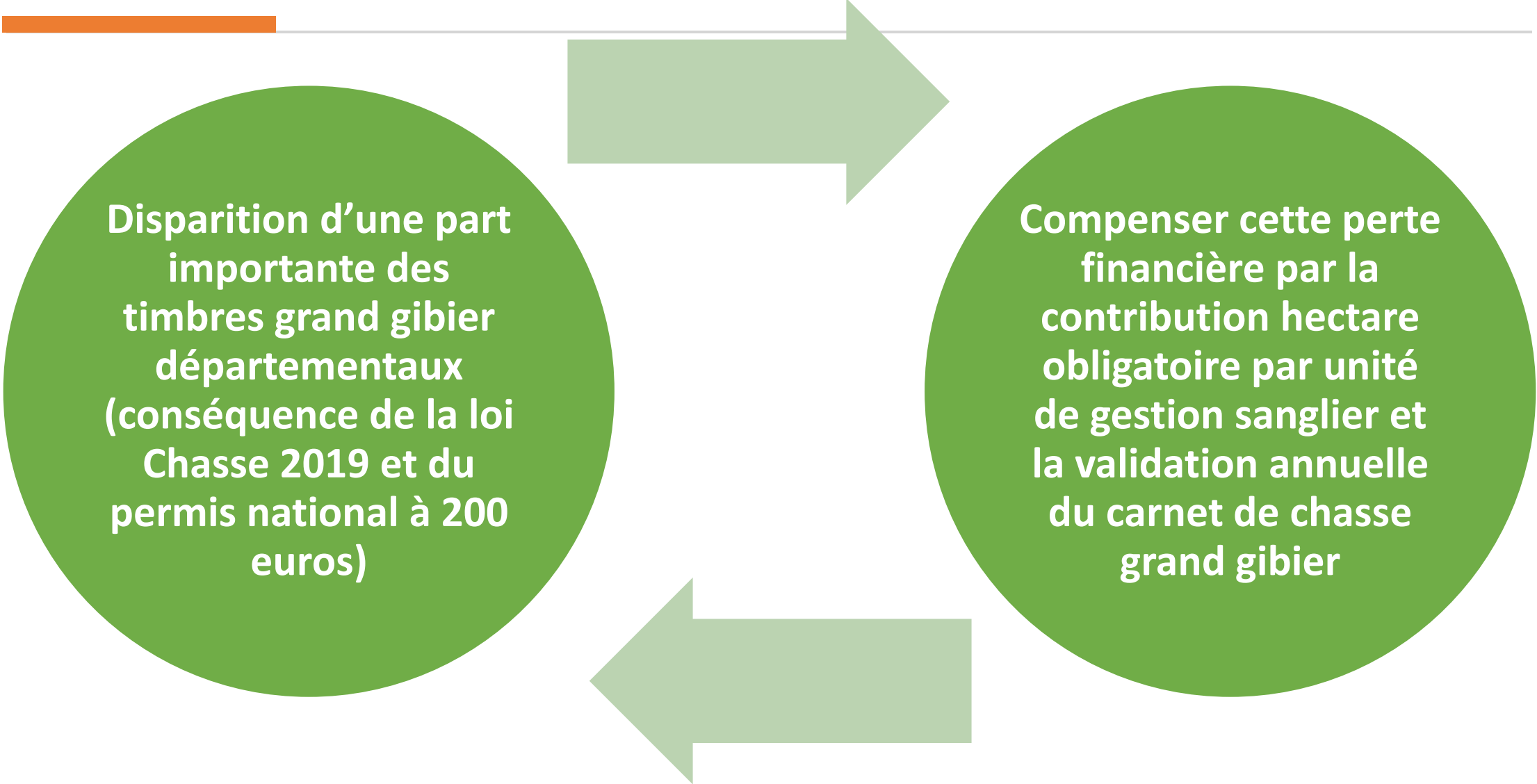


Contribution à l'hectare plafonnée à 2 euros pour les bénéficiaires de plans de chasse cervidés sur des territoires de moins de 25 hectares

# Dépenses/Recettes: Budget prévisionnel 20/21



# Constats:



Disparition d'une part importante des timbres grand gibier départementaux (conséquence de la loi Chasse 2019 et du permis national à 200 euros)

Compenser cette perte financière par la contribution hectare obligatoire par unité de gestion sanglier et la validation annuelle du carnet de chasse grand gibier

## État des réserves du compte Grand Gibier

En 7 ans, les réserves financières vont  
passer de 1 318 359 euros à 0 euros.

Le conseil d'administration a fait le choix  
de puiser dans les réserves pour ne pas  
alourdir la facture pour les chasseurs.

En 2020/2021, nous sommes au pied du  
mur!

Les réserves sont à 0 et les dégâts  
continuent d'augmenter

# Solutions pour équilibrer le budget prévisionnel 2020/2021:

- Puisez dans les dernières réserves financières (elles seront à 0 à la fin de l'exercice comptable 2020/2021)
- Mettre en œuvre la contribution hectare bois modulable par unité de gestion sanglier
- Faire participer les chasseurs de plaine aux financements des dégâts agricoles

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A FAIT LE CHOIX D'OPTER POUR CES 3 SOLUTIONS**

**IL EST INDISPENSABLE DE FAIRE BAISSER LA POPULATION DE SANGLIER  
ET LA FACTURE DES DEGATS**



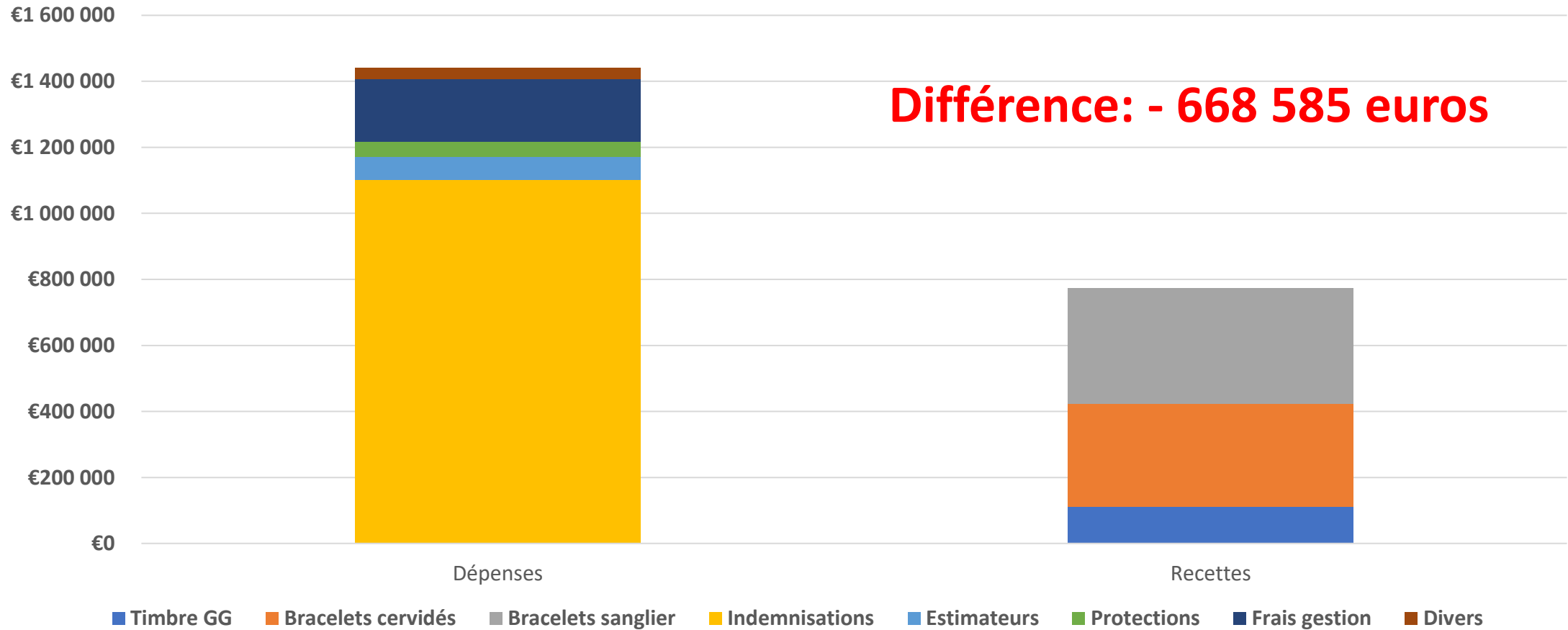
# Méthodologie de calcul de la contribution hectare modulable

- Définir le montant de la somme totale prévisionnelle à collecter pour financer les dégâts agricoles sur l'exercice comptable à venir:

*Exemple pour l'année 2020/2021 : 668 585 euros (cette somme correspond à la différence entre les dépenses et les recettes prévisionnelles, soit 1 441 000 euros de dépenses prévisionnelles et 772 415 euros de recettes prévisionnelles).*

- Définir les surfaces boisées (intégrant les landes) par unité de gestion sanglier :
- Définir les montants de dégâts de sanglier par unité de gestion :
- Définir le pourcentage de dégâts de sanglier pour chaque unité de gestion :
- Définir la contribution hectare sanglier par unité de gestion :
- Définir le montant des contributions hectare sanglier mini et maxi par unité de gestion :
- Définir le montant des contributions hectare sanglier mini et maxi par bénéficiaire d'un plan de chasse cervidés :
- Définir les conditions de participation des chasseurs de plaine au financement des dégâts agricoles :

# Définir le montant de la somme totale prévisionnelle à collecter pour financer les dégâts agricoles sur l'exercice comptable à venir:



# Définir les surfaces boisées (intégrant les landes) par unité de gestion sanglier :

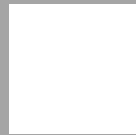
- Les surfaces boisées sont celles qui font l'objet d'une demande de plan de chasse dans l'unité de gestion concerné. Les surfaces considérées comme boisées sont celles qui servent au calcul de l'attribution. Elles incluent les surface en landes.
- Les surfaces boisées retenues par unité de gestion sanglier sont les surfaces les plus importantes par unité de gestion sur les 3 dernières campagnes de chasse.
- Exemple pour le massif des Loges :

UG sanglier	Noms	2019/2020	2018/2019	2017/2018	Surfaces retenues
Sang_A	Loges	1584	1563	1518	1584

Définir les montants de dégâts de sanglier et la contribution hectare bois par unité de gestion :



## Méthode



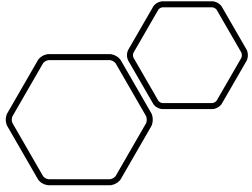
Calculer le montants des dégâts agricoles par unité de gestion sanglier (les dégâts sont rattachés par parcelle cadastrale à chaque unité de gestion) pour l'année civile



Le résultat permet de connaître le pourcentage des dégâts imputable à chaque unité de gestion sanglier comparé à la somme totale (les frais d'estimation et de protection des cultures ne sont pas pris en compte)



Le pourcentage des dégâts par unité de gestion sanglier est alors imputé à la somme qu'il faut collecter pour équilibrer le budget prévisionnel.



## Exemple: Unité C6 Roumare-Vallée de l'Austreberthe

Pour l'unité de gestion sanglier C6 qui comprend des forêts privées et des forêts domaniales:

Les dégâts agricoles sont de 67 538 euros, ce qui représente 7.9% de la facture dégâts sanglier départementale qui s'élève à 857 860.67 euros.

La somme à collecter pour équilibrer le budget prévisionnel dégâts est de 668 585 euros.

Le pourcentage de 7.9% appliqué à cette somme donne un montant de 52 637 euros pour une surface boisée de l'unité de 5 755 hectares, soit une contribution hectare de 9.15 euros.

Ce montant est arrondi à l'unité inférieure, soit 9 euros de contribution à l'hectare boisé (comprenant les landes) pour la campagne de chasse 2020/2021.

**CALCUL DEFINITIF DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES PAR HECTARE BOISE (ET LANDES) PAR UG SANGLIER INSCRITE AU SDGC. CAMPAGNE 2020/2021.**

Code UG	UG Sanglier	Surf bois/landes	Dégâts agriculteurs	% bois	% total dégâts	Somme à collecter par UG	Contr/Ha réelle	Contr/ha finale
Sang_A	Loges	1 584	106 573 €	1.5%	<b>12.4%</b>	83 059 €	52.44 €	12.00 €
Sang_B1	Vallée de St Laurent	258	16 124 €	0.2%	<b>1.9%</b>	12 566 €	48.71 €	12.00 €
Sang_B2	Tancarville - Lillebonne - Bolbec	1 809	22 790 €	1.7%	<b>2.7%</b>	17 762 €	9.82 €	9.50 €
Sang_C1	Estuaire de la Seine	26	34 477 €	0.0%	<b>4.0%</b>	26 870 €	1 033.46 €	12.00 €
Sang_C2	Port Jérôme - Marais Petitville	34	16 141 €	0.0%	<b>1.9%</b>	12 579 €	369.98 €	12.00 €
Sang_C3	Brottonne	7 544	34 835 €	7.2%	<b>4.1%</b>	27 149 €	3.60 €	3.50 €
Sang_C4	Jumièges	809	4 869 €	0.8%	<b>0.6%</b>	3 795 €	4.69 €	4.50 €
Sang_C5	Mauny	1 585	12 200 €	1.5%	<b>1.4%</b>	9 509 €	6.00 €	6.00 €
Sang_C6	Roumare - Basse vallée Austreberthe	5 755	67 538 €	5.5%	<b>7.9%</b>	52 637 €	9.15 €	9.00 €
Sang_C7	Rouvray-LaLonde	7 363	15 476 €	7.0%	<b>1.8%</b>	12 061 €	1.64 €	2.00 €
Sang_D1	Cany Barville Ouest - Les Valleuses	716	11 418 €	0.7%	<b>1.3%</b>	8 899 €	12.43 €	12.00 €
Sang_D2	Valmont	2 440	21 035 €	2.3%	<b>2.5%</b>	16 394 €	6.72 €	6.50 €
Sang_D3	Mirville	148	1 380 €	0.1%	<b>0.2%</b>	1 076 €	7.27 €	7.00 €
Sang_E	Trait Maulévrier Ouest	3 748	30 994 €	3.6%	<b>3.6%</b>	24 156 €	6.44 €	6.00 €
Sang_F	Vallée de la Durdent	2 321	8 182 €	2.2%	<b>1.0%</b>	6 377 €	2.75 €	2.50 €
Sang_G1	Trait Maulévrier Est - La Folletière	3 097	48 622 €	2.9%	<b>5.7%</b>	37 894 €	12.24 €	12.00 €
Sang_G2	Pavilly - Limésy	1 702	36 177 €	1.6%	<b>4.2%</b>	28 195 €	16.57 €	12.00 €
Sang_H	Sâane - Vienne	1 953	22 455 €	1.9%	<b>2.6%</b>	17 501 €	8.96 €	8.50 €
Sang_I1	Vallée du Dun	141	1 599 €	0.1%	<b>0.2%</b>	1 246 €	8.84 €	8.50 €
Sang_I2	Varengueville	464	12 512 €	0.4%	<b>1.5%</b>	9 751 €	21.02 €	12.00 €
Sang_J	Scie	3 286	27 049 €	3.1%	<b>3.2%</b>	21 081 €	6.42 €	6.00 €
Sang_K	Verte - Clères	5 299	23 425 €	5.0%	<b>2.7%</b>	18 256 €	3.45 €	3.00 €
Sang_L1	Crevon	1 759	14 465 €	1.7%	<b>1.7%</b>	11 273 €	6.41 €	6.00 €
Sang_L2	Préaux	1 200	23 049 €	1.1%	<b>2.7%</b>	17 963 €	14.97 €	12.00 €
Sang_L3	Bois Tison	1 617	16 525 €	1.5%	<b>1.9%</b>	12 879 €	7.96 €	7.50 €
Sang_L4	La Neuville Chant d'Oisel - Belbeuf	1 589	28 198 €	1.5%	<b>3.3%</b>	21 977 €	13.83 €	12.00 €
Sang_M1	Varenne-Sorson	2 113	9 162 €	2.0%	<b>1.1%</b>	7 140 €	3.38 €	3.00 €
Sang_M2	Sigy-Morville	1 748	7 240 €	1.7%	<b>0.8%</b>	5 643 €	3.23 €	3.00 €
Sang_M3	Lyons - Forêt de Bray	9 051	43 218 €	8.6%	<b>5.0%</b>	33 683 €	3.72 €	3.50 €
Sang_O	Beaussault-Gaillefontaine	2 435	6 313 €	2.3%	<b>0.7%</b>	4 920 €	2.02 €	2.00 €
Sang_P1	Arques-Hellet	4 924	19 337 €	4.7%	<b>2.3%</b>	15 071 €	3.06 €	3.00 €
Sang_P2	Grand Eawy - Nappes - Pimont	8 243	27 338 €	7.9%	<b>3.2%</b>	21 306 €	2.58 €	2.50 €
Sang_QR	Petit Caux - Les Ifs	2 455	3 900 €	2.3%	<b>0.5%</b>	3 039 €	1.24 €	2.00 €
Sang_QS	Haute Forêt d'Eu	7 305	70 833 €	7.0%	<b>8.3%</b>	55 205 €	7.56 €	7.50 €
Sang_S	Basse Forêt Eu	8 465	13 826 €	8.1%	<b>1.6%</b>	10 776 €	1.27 €	2.00 €

Définir le montant des contributions hectare bois sanglier mini et maxi par unité de gestion :

En 2020/2021, le **mini est à 2 euros** et le **maxi à 12 euros**

## Définir le montant des contributions hectare sanglier par bénéficiaire d'un plan de chasse :

- Il est **à 2 euros** pour le bénéficiaire d'un plan de chasse qui dispose d'un territoire boisé de moins de 25 hectares.
  - Ce territoire peut être réparti sur plusieurs unités de gestion sanglier
-



## Définir les conditions de participation des chasseurs de plaine au financement des dégâts agricoles :

**Validation annuelle du carnet de chasse grand gibier à 35 euros pour la campagne 2020/2021**

**Pour tous les modes de chasse au sanglier à partir du 15 août 2020**

**Validation possible sur le site Internet de la FDC76**

Les explications détaillées relatives à la  
procédure de calcul des contributions à  
l'hectare boisé et à la validation annuelle du  
carnet de chasse Grand Gibier sont  
disponibles dans le règlement intérieur de la  
FDC76